

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.135

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Impasse des Bouleaux : chemin en impasse situé à l'extrémité de la rue des Saules et de la rue des Erables
- Impasse des Vignes : voie de desserte du lotissement "Le Logis de Ronflac" raccordée à hauteur du 46 rue de la Treille
- Allée des Sarcelles : voie de desserte du lotissement "Bourgeois" raccordée à hauteur du carrefour rue des Pluviers et route de Rochefort
- voies du lotissement "Le Belvédère" situé face au lycée Champlain :
 - . Rue d'Annapolis Royal = voie A donnant accès au Belvédère
 - . Rue du Saint Laurent = voie B périphérique au lotissement
 - . Rue de l'Acadie = voie C reliant les voies A et B
- voies du lotissement "Le Haut des Combes II"
 - . Rue de l'Espadon = voie A reliant la rue des Renards à l'avenue Charles Regazzoni
 - . Rue Clément Marot = voie B
 - . Rue de la Pléiade = voie C
 - . Rue François Rabelais = allée piétonne desservant les lots 38-39-40-41, raccordée sur la voie C

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les propositions de la Commission Culturelle en date du 04 juin 2003 et du 17 novembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer au chemin raccordé à l'extrémité de la rue des Saules et de la rue des Erables la dénomination de :
 - Impasse des Bouleaux.
- D'attribuer à la voie du lotissement "Le Logis de Ronflac" la dénomination de :
 - Impasse des Vignes.
- D'attribuer à la voie du lotissement "Bourgeois" la dénomination de
 - Allée des Sarcelles.

- D'attribuer aux voies du lotissement "Le Belvédère" les dénominations suivantes :
 - . Rue d'Annapolis Royal= voie A donnant accès au Belvédère
 - . Rue du Saint Laurent = voie B périphérique au lotissement
 - . Rue de l'Acadie = voie C reliant les voies A et B

- D'attribuer aux voies du lotissement "Le Haut des Combes II" les dénominations suivantes :
 - . Rue de l'Espadon = voie A reliant la rue des Renards à l'avenue Charles Regazzoni
 - . Rue Clément Marot = voie B
 - . Rue de la Pléiade = voie C
 - . Rue François Rabelais = allée piétonne desservant les lots 38-39-40-41, raccordée sur la voie C

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS